



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00994

Numéro SIREN : 500 552 179

Nom ou dénomination : A L ECOLE DES CHEFS

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 4697

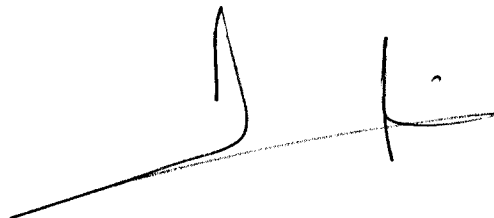
COMPTES ANNUELS

EURL A L'ECOLE DES CHEFS

Boulevard du Général de Gaulle
62000 ARRAS

Exercice clos le 31/12/2016

Christophe Giffon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Giffon', with a long horizontal stroke extending to the left.

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similai				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	68 260	13 503	54 757	61 583
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 625	2 222	3 403	4 528
Autres immobilisations corporelles	14 866	5 890	8 976	11 949
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 030		5 030	5 030
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	93 781	21 615	72 165	83 089
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	309		309	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	598 916	479	598 436	39 318
Autres créances	56 879		56 879	4 388
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	10 000		10 000	
Disponibilités	8 886		8 886	
Charges constatées d'avance (3)	2 313		2 313	1 372
TOTAL ACTIF CIRCULANT	677 303	479	676 824	45 077
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
TOTAL GENERAL	771 084	22 095	748 989	128 167
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			575	

Bilan Passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	88	88
Report à nouveau	-9 542	-11 148
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	75 971	1 606
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	66 627	-9 344
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	70 631	87 348
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 816	38 292
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 709	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384 971	5 242
Dettes fiscales et sociales	152 574	6 628
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 661	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	682 362	137 510
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	748 989	128 167
(1) Dont à plus d'un an (a)	56 773	137 510
(1) Dont à moins d'un an (a)	622 880	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		3 363

Bilan Passif

	31/12/2016	31/12/2015
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Production vendue (services)	610 841	73 893
Chiffre d'affaires net	610 841	73 893
Autres produits	120	3
Total I	610 961	73 896
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 140	5 319
Autres achats et charges externes (a)	434 508	56 605
Impôts, taxes et versements assimilés	346	160
Salaires et traitements	49 082	
Charges sociales	4 322	
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 924	10 691
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	479	
Autres charges	136	
Total II	502 937	72 776
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	108 024	1 121
Intérêts et charges assimilées (4)	4 542	269
Total VI	4 542	269
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	-4 542	-269
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	103 482	851

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 371	800
Total VII	1 371	800
Sur opérations de gestion	8 540	45
Total VIII	8 540	45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 169	755
Impôts sur les bénéfices (X)	20 342	
Total des produits (I+III+V+VII)	612 333	74 696
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	536 362	73 090
BENEFICE OU PERTE	75 971	1 606
– Redevances de crédit-bail mobilier	16 461	16 461

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A L'ECOLE DES CHEFS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 748 989 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 75 971 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 4 décembre 2015 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

A L'ECOLE DES CHEFS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 EUROS

SIEGE SOCIAL : BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE LA CITADELLE BATIMENT DE L'ORDINAIR

62000 ARRAS

500 552 179 RCS ARRAS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 22 MAI 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 75 970.91 euros, de la manière suivante :

- un résultat de 75 970.91 €
- une somme de -9 542.00 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant
- une somme de 66 428.91 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

